

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-4018

objet :	Centre de valorisation thermique des déchets urbanis de Lyon-sud - Marché public de mise en place d'un système de détection de la radioactivité des déchets - Avenant
service :	Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3587 en date du 3 octobre 2005, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la mise en place d'un système de détection de la radioactivité des déchets admis dans le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud. Ce marché a été notifié sous le numéro 051207 K le 28 octobre 2005 à l'entreprise Master K pour un montant de 31 850 € HT, soit 38 092,60 € TTC.

La présente décision prend acte de la fusion par absorption de l'entreprise Master K par l'entreprise Arpege ainsi que du changement de dénomination sociale de l'entreprise Arpege pour celui de Arpege-Master K avec date d'effet rétroactif de la fusion au 1er janvier 2005.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant de substitution au profit de Arpege-Master K.

Cet avenant n° 1 est sans incidence financière sur le montant total du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant sus-visé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 051207 K conclu avec l'entreprise Master K pour assurer la mise en place d'un système de détection de la radioactivité des déchets admis dans le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud. Cet avenant de substitution se fera au profit de l'entreprise Arpege Master K.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,